

Charte de principes partagés du Mouvement associatif

- Le Mouvement associatif s'inscrit dans la double dynamique de l'économie sociale et solidaire et des mouvements de citoyens engagés. Porte-voix des dynamiques associatives, dans leur diversité, il représente les associations agissant au service de l'intérêt général et dans une démarche d'utilité sociale.

Les membres du Mouvement associatif se retrouvent autour des valeurs de liberté d'association, d'engagement collectif, de solidarité et d'humanisme. Ils adhèrent au Manifeste pour un mouvement associatif et portent ensemble le projet d'un avenir plus solidaire, plus juste et plus durable

- Conformément à ses statuts, Le Mouvement associatif a pour objet de :
 - RASSEMBLER les associations qui se reconnaissent dans ces valeurs ;
 - PROMOUVOIR le fait associatif et une vie associative qui vise à développer des projets d'intérêt général ;
 - FAIRE RECONNAITRE le monde associatif comme acteur du dialogue civil au service de l'intérêt général
 - RENFORCER le fait fédératif et AMELIORER l'efficacité de ses membres ;
 - Rechercher une VISION PROSPECTIVE de la vie associative ;
 - Développer des PARTENARIATS, notamment au sein de l'Economie sociale et solidaire.
- Les membres du Mouvement associatif se retrouvent en son sein autour des principes de fonctionnement suivants :
 - Le respect de la diversité des points de vue

Le Mouvement associatif réunit en son sein des organisations aux fondements et finalités diverses ayant pour dénominateur commun la volonté de s'impliquer dans une dynamique collective sur les questions transversales de vie associative au profit de l'ensemble des associations et des citoyens qui s'y engagent collectivement. Au-delà de cette vision commune et partagée traduite dans le Manifeste du Mouvement associatif, Le Mouvement associatif constitue un espace d'échanges et de débat ouvert, respectueux des positions de chacun, qui vise à favoriser les échanges entre ses membres pour leur permettre de partager leurs points de vue et analyses et à en débattre dans un cadre bienveillant. Aussi, la recherche de consensus ne vise pas à gommer les spécificités des membres qui font la richesse du monde associatif mais à identifier ce qu'il y a de commun et partagé et à acter les divergences durables quand elles existent.

- La coopération et la mutualisation

Chaque membre du Mouvement associatif s'engage dans une dynamique de coopération avec les autres membres dans les limites de son projet associatif. Une dynamique de coopération ne saurait s'épanouir sans la construction d'un « terrain sincère » où chacun partage librement ses points de vue, analyses, projets et retours d'expérience. A partir de là, il est possible d'imaginer et de produire des

coopérations pertinentes, reposant sur une convergence d'intérêts durable, mobilisant tout ou partie des membres en fonction de leurs priorités. Lorsque les conditions sont réunies, Le Mouvement associatif se doit d'être un espace de mutualisation des connaissances, des savoir-faire et des moyens car elle est dans l'intérêt de ses membres, de l'ensemble des associations et plus largement de la société. Plutôt que le silo, préférer le fonctionnement en réseau.

- La subsidiarité entre le Mouvement associatif et ses membres

Le Mouvement associatif se mobilise sur les questions transversales de vie associative, c'est-à-dire les questions qui se posent collectivement aux associations quel que soit leur domaine d'action. Bien entendu, ces différentes réalités sectorielles, font que ces questions transversales ne sont pas toujours formulées dans les mêmes termes et se posent avec plus ou moins d'acuité pour les différents membres.

Le Mouvement associatif n'a pas vocation à se positionner sur des enjeux sectoriels qu'ils soient ou non couverts par un ou plusieurs de ses membres. Sur ces questions sectorielles, l'objectif du Mouvement associatif est d'être en support de leurs réflexions, de les valoriser et de s'en nourrir pour la construction d'une parole commune. Le Mouvement associatif veille à valoriser autant qu'il le peut ce que porte ses membres et leur implication dans les projets portés collectivement.

En réciproque, les membres du Mouvement associatif mettent en partage les travaux menés le cas échéant en leur sein sur les questions transversales de vie associative traitées au regard de leur secteur et de leurs spécificités et contribuent à la construction de la parole collective portée par le Mouvement associatif sur ces sujets. Ces questions transversales étant par nature des biens communs à l'ensemble des acteurs associatifs, tous les membres y sont intéressés, même si cela peut être de façon inégale, et nul ne peut se revendiquer de prérogatives exclusives sur les thématiques mises en partage.

- Une logique de réseau respectueuse des spécificités territoriales et veillant à articuler politiques nationale et territoriales

Le Mouvement associatif est attaché à renforcer les échanges avec les acteurs associatifs territoriaux, en particulier par l'apport des Mouvements associatifs régionaux, sur les questions transversales de vie associative pour s'enrichir de leurs pratiques, expertises et spécificités territoriales et penser des politiques nationales et territoriales articulées de soutien à la vie associative qui s'adaptent à la grande diversité des réalités associatives. Il s'agit de s'inscrire dans une dynamique itérative où les allers-retours incessants, sans hiérarchie, sont source d'enrichissement réciproque et de progrès collectif au service de l'intérêt général. L'ambition est de dépasser le clivage traditionnel National/Territorial et poser les bases d'un partenariat durable où chacun, au travers de son prisme, contribue au projet commun.

- Porteurs de la Charte des engagements réciproques signée avec l'Etat et les représentants des collectivités territoriales le 14 février 2014, le Mouvement associatif et ses membres s'engagent à en faire vivre les principes en leur sein et auprès de leurs réseaux, en particulier en mettant en œuvre et promouvant :
 - L'expression et la participation de leurs adhérents et/ou de leurs publics à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs projets ;
 - L'accès de tous aux actions et aux responsabilités associatives, en agissant pour l'égalité participation des femmes et des hommes à la gouvernance, l'équilibre entre les générations, entre les milieux professionnels, dans l'exercice des responsabilités ;

- Le contrôle de l'activité et des mandats des responsables en garantissant l'accès à des informations fiables et transparentes ;
- La vie démocratique en leur sein, par la participation au projet associatif, le renouvellement des mandats et la limitation du cumul à travers des statuts adaptés, des élections régulières et des modalités d'organisation spécifiques ;
- La valorisation et la complémentarité de l'ensemble des ressources humaines associatives

En adhérant au Mouvement associatif, les organisations membres adhèrent à ces valeurs et s'engagent à promouvoir ces principes en leur sein, et à les faire vivre au sein du Mouvement associatif. Les membres s'engagent à contribuer au travail de revue des démarches de progrès conduites pour la mise en œuvre de ces principes de fonctionnement qui sera réalisé par le Mouvement associatif, pour lui-même et ses membres, tous les 3 ans et présenté à l'Assemblée générale.